

**Réduisons
Nos
Déchets**
en Haute-Saintonge



RAPPORT ANNUEL 2021

**LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE
PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE
7, RUE TAILLEFER - 17500 JONZAC

Service de gestion des déchets ménagers et assimilés - 05 46 48 12 11

MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DÉCHETS

Comme vous pourrez le constater, ce rapport annuel s'améliore au fil du temps, tant dans la présentation que dans les précisions des chiffres et modalités. J'en remercie les rédacteurs.

Les tonnages d'OMR (ordures ménagères résiduelles) continuent de diminuer, la collecte sélective est en augmentation ainsi que le tonnage de verre collecté. Tous ces indicateurs vont dans le bon sens. Nous avons en 2021 réussi à maintenir l'équilibre entre les coûts des déchets et les recettes. Les dépenses, s'élevant à plus de 8 millions d'euros, ont été couvertes par 1 million d'euros de soutien des Eco-organismes (sur deux exercices), et huit cent mille euros de reventes de produits divers, complétés par la redevance TEOM à hauteur de 6,7 millions d'euros à taux constant. Les charges d'investissements sont estimées à 230000 euros sur les 924000 euros programmés.

Les objectifs prioritaires de la commission restent bien entendu la satisfaction générale des habitants de Haute Saintonge, tout en privilégiant la réduction des déchets à la source. Nous installons progressivement des espaces ressourceries et recyclage en amont des déchèteries, et privilégions le réemploi de tout ce qui peut l'être. Pour ce faire, nous travaillons de concert avec nos voisins et amis Charentais de CALITOM pour trouver les trajectoires et les outils pertinents pour maintenir les coûts et répondre aux exigences de notre environnement.

Evidemment rien ne peut se construire durablement et efficacement sans le soutien des habitants de Haute Saintonge pour réussir ce défi de la réduction des déchets, en privilégiant la qualité du tri en amont, et en permettant la réutilisation ou le recyclage du maximum de produits.

Jean-Michel RAPITEAU
Président de la Commission Déchets

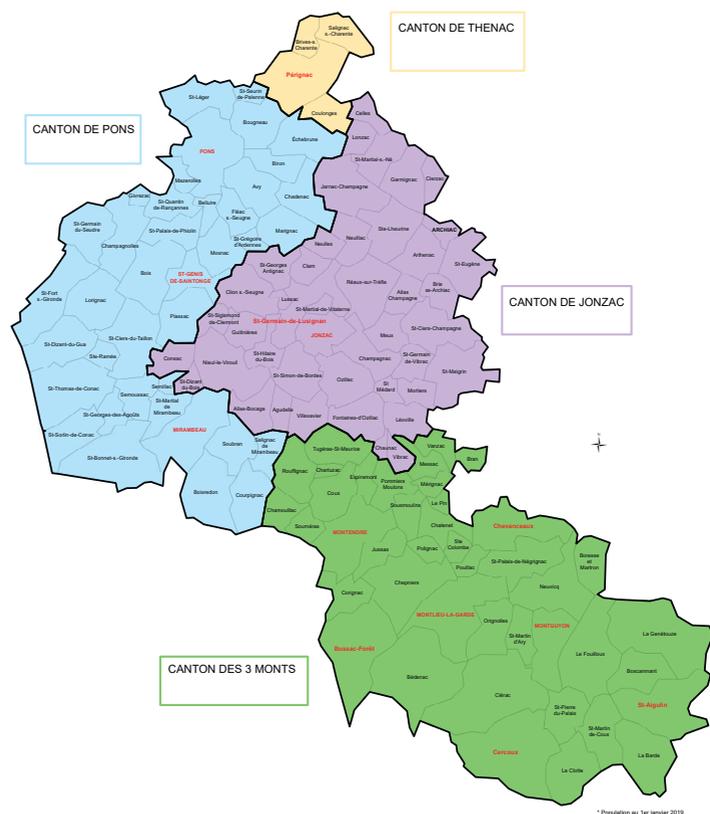


PARTIE I

LES INDICATEURS TECHNIQUES

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

La **Communauté des Communes de la Haute-Saintonge**, initialement créée en décembre 1992, s'est étendue en 2014 suite à la fusion avec la Communauté de Communes de la Région de Pons. En 2016, 3 communes ont également fusionné pour n'en former qu'une. Désormais, elle est constituée de **129 communes** pour une population totale de **68 107 habitants** (population INSEE 2021 sans double compte).



ORGANISATION DU SERVICE

La **collecte des déchets ménagers** est organisée en points de regroupement pour les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective. Des bacs de regroupement à couvercle verts et jaunes sont donc disposés dans les villages afin de pouvoir collecter les déchets. Seuls les centres bourgs des plus grandes communes sont collectés en porte à porte. Une fois collectés, ces déchets vont être acheminés vers des centres de traitement, présents en partie sur le territoire :

- **Les ordures ménagères résiduelles** sont acheminées vers le centre de transfert de Guitinières. Elles sont ensuite apportées sur l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND) située à Clérac (17). Cette installation appartient et est gérée par SOTRIVAL, groupe SUEZ

- **La collecte sélective** est acheminée vers le centre de transfert de Guitinières. Elle est ensuite apportée au centre de tri ATRION situé à Mornac (16). Cette installation appartient à CALITOM (syndicat de collecte et traitement des déchets de Charente)

- **Les déchets collectés** sur une partie du canton des Trois Monts sont directement apportés sur l'ISDND pour les ordures ménagères. La collecte sélective est elle massifiée sur un point de transfert situé sur le site de SOTRIVAL.

Pour **les déchets ne pouvant être collectés** dans les bacs de regroupement, 6 déchèteries appartenant et gérées par la CDCHS sont réparties sur le territoire. Une déchèterie supplémentaire située à Clérac appartenant au groupe SUEZ est également à disposition des administrés.

Enfin, pour les communes limitrophes à la Charente, une convention signée avec **CALITOM** autorise les administrés **hauts-saintongeais** à apporter leurs déchets sur les déchèteries de Baignes et Châteaubernard.

DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

		MODE DE COLLECTE				
		PORTE À PORTE	COLLECTE DE PROXIMITÉ	POINT D'APPORT VOLONTAIRE	DÉCHÈTERIE	COMPOSTAGE DOMESTIQUE OU PARTAGÉ
TYPE DE DÉCHETS	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	✓	✓			
	RECYCLABLES SECS	✓	✓			
	VERRE			✓	✓	
	BIODÉCHETS					✓
	DÉCHETS DANGEREUX				✓	
	CARTON	✓	✓		✓	
	TOUT VENANT				✓	
	FERRAILLES				✓	
	DÉCHETS VERTS				✓	✓
	DÉCHETS D'EQUIPEMENT D'AMEUBLEMENT				✓	
	DÉCHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE				✓	
	POLYSTYRÈNE*				✓	
	PNEUS**				✓	

* Seulement dans les déchèteries de Guitinières et Montendre

** Seulement dans les déchèteries de Guitinières, Montendre et Pons

INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT À 2010

Les déchets ménagers et assimilés rassemblent toutes les catégories de déchets produits par les ménages soit :

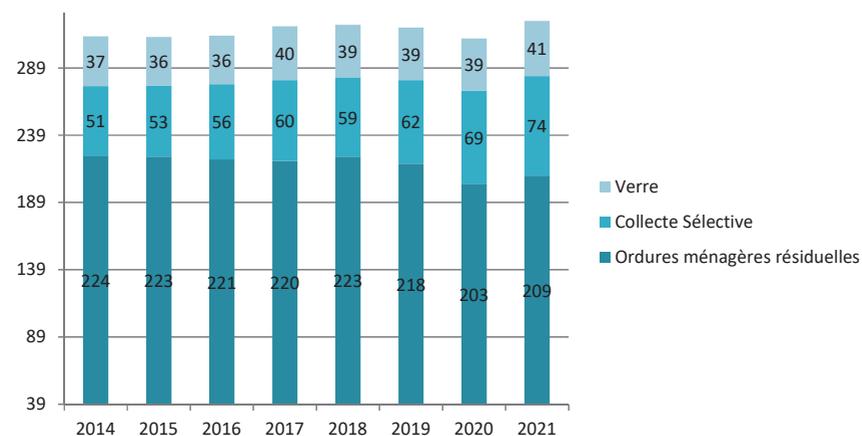
- les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs)
- la collecte sélective (sacs jaunes)
- le verre
- les déchets apportés en déchèterie

Entre 2010 et 2021, ces déchets ont augmenté de 15%. Cette forte augmentation est en partie due au fait que le territoire de la CDCHS s'est agrandi en 2014 grâce à la fusion avec la Communauté de Communes de la Région de Pons.

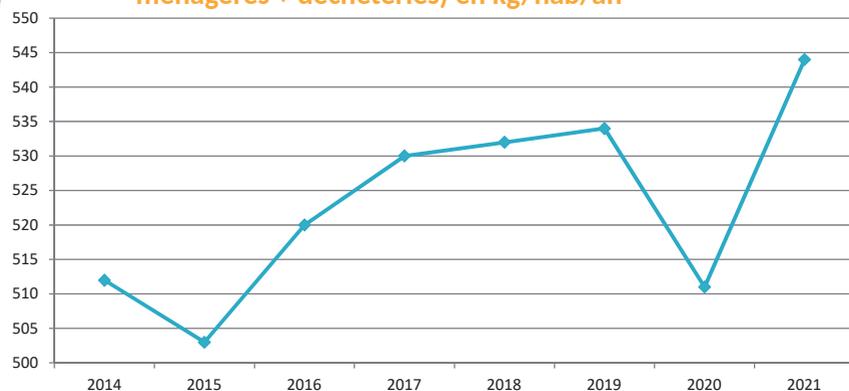
A territoire égal, soit entre 2014 et 2021, la quantité de **déchets ménagers et assimilés** a augmenté de 6%.

Il est à noter que les **ordures ménagères résiduelles** ont, elles, diminué de 7% sur cette période et la collecte sélective augmentée de 44%. Les tonnages de verre ont quant à eux augmenté de 11%.

Évolution des tonnages des ordures ménagères et assimilés par catégories en kg/hab/an



Évolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères + déchèteries) en kg/hab/an



ORGANISATION DE LA COLLECTE

Ordures ménagères résiduelles : les ordures ménagères résiduelles communément appelées « sac noir » doivent être mises dans un sac de préférence de couleur noire, puis apportées dans un bac de regroupement de 660 litres à couvercle vert.

visuel rapide des erreurs de tri potentiellement commises.

Cas des centres bourgs collectés en porte à porte : Les sacs sont à déposer devant le foyer le jour de la collecte.

Verre : le verre doit être apporté dans des colonnes de tri d'apport volontaire de couleur verte. Le territoire est doté d'une borne à verre pour 182 habitants. CITEO conseille une borne pour 200 à 250 habitants.

Collecte sélective : la collecte sélective ou « sac jaune » qui concerne les emballages recyclables, doit être mise dans un sac jaune translucide fourni gratuitement par la CDCHS en mairie ou en déchèterie. Ce sac jaune doit ensuite être déposé dans un bac de regroupement de 660 litres à couvercle jaune.

L'utilisation des sacs fournis par la CDCHS est indispensable car ils permettent l'identification du déchet par les équipes de collecte et leur transparence permet un contrôle

DESCRIPTION DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Depuis 2011, la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a mis en place des actions de prévention des déchets afin de réduire non seulement les ordures ménagères mais également la collecte sélective et les déchets apportés en déchèterie.

réduire les tonnages de collecte sélective en supprimant la publicité. En 2021, 23% des foyers en étaient équipés.

● **Création d'un espace recyclerie sur les déchèteries :** en partenariat avec plusieurs associations Emmaüs, la Glanerie du Moulin, le Moulin Solidaire, des espaces de récupération pour tout type de biens ont été créés sur chacune des déchèteries. Lorsque les espaces dédiés sont pleins, les associations viennent récupérer les objets pour les revendre à prix modique sur leurs sites (réemploi). Cette action a pour but de réduire les tonnages de tout-venant ainsi détournés en réemploi

Plusieurs actions phares ont été mises en place et sont toujours en cours :

● **Promotion du compostage individuel et domestique :** l'objectif est de détourner les biodéchets des ordures ménagères pour en faire un compost qui peut être utilisé pour les plantations du jardin. Fin 2021, plus de 13 000 foyers compostent leurs déchets soit 43% des foyers de Haute-Saintonge

● **Mise en place de la collecte des textiles :** plus de 70 bornes ont été installées sur le territoire. Celles-ci ont pour but de donner une deuxième vie aux textiles soit par le réemploi soit par valorisation matière (isolation phonique par exemple)

● **Promotion de l'autocollant STOP-PUB :** distribué aux foyers volontaires depuis 2011, celui-ci a été envoyé dans tous les foyers en 2019 à l'occasion de la communication sur l'extension des consignes de tri. Il vise à

EQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

		FLUX DE DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE					
		VERRE	DÉCHETS VERTS	ENCOMBRANTS *	CARTON BRUN	TEXTILES	DÉCHETS DANGEREUX
CONTENANTS	NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES	374	11	9	6	71	9
	TYPE DE CONTENANT	Colonne	Bennes en déchèterie	Bennes en déchèterie	Bennes en déchèterie	Colonne	Bennes en déchèterie
	RATIO DU NOMBRE DE CONTENANTS PAR HABITANT	1 pour 182	1 pour 7 554	1 pour 7 554	1 pour 7 554	1 pour 958	1 pour 7 554
	TONNAGE COLLECTÉ	2 801 t	4 368 t	9 914 t	432 t	239 t	254 t

* La catégorie « encombrants » inclut : le tout-venant, les meubles, la ferraille, le bois et les DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique)

TYPE DE COLLECTE		FRÉQUENCE DE COLLECTE	
SECTEUR 1	OMR	2 x par semaine	
	Recyclables secs	1 x par semaine	
SECTEUR 2	OMR	1 x tous les 10 jours	
	Recyclables secs	1 x tous les 10 jours	
SECTEUR 3	OMR	1 x par semaine	
	Recyclables secs	1 x par semaine	

Les 6 déchèteries du territoire acceptent les particuliers et les professionnels.

Ci-dessous leur localisation et horaires d'ouverture : (Accès limité 10 minutes avant la fermeture)

Déchèterie d'Arthenac		
Les fonts blanches - 17520 Arthenac Tél./Fax : 05.46.49.79.90		
Horaires été & hiver		
	Matin	APM
L	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
M	Fermé	Fermé
M	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
J	Fermé	Fermé
V	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
S	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
D	Fermé	Fermé

Déchèterie de Lorignac		
Les Terriers des Caves-17240 Lorignac Tél./Fax : 05.46.70.13.96		
Horaires été* & hiver		
	Matin	APM
L	Fermé	Fermé
M	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
M	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
J	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
V	Fermé*	Fermé*
S	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
D	Fermé	Fermé

Déchèterie de Guitinières		
6, rte de Pont Richaud - 17500 Guitinières Tél./Fax : 05.46.48.32.81		
Horaires été & hiver		
	Matin	APM
L	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
M	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
M	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
J	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
V	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
S	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
D	Fermé	Fermé

*Horaires été (du 01/01 au 30/09): Ouvert le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Déchèterie de Montendre		
ZI du Lézard - 17130 Montendre Tél./Fax : 05.46.49.08.78		
Horaires été & hiver		
	Matin	APM
L	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
M	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
M	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
J	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
V	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
S	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
D	Fermé	Fermé

Déchèterie de St-Aigulin		
La Bécasse - 17360 St Aigulin Tél./Fax : 05.46.70.43.64		
Horaires été & hiver		
	Matin	APM
L	Fermé	Fermé
M	Fermé	Fermé
M	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
J	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
V	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
S	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
D	Fermé	Fermé

Déchèterie de Pons		
Les Chauveaux - 17800 Pons Tél./Fax : 05.46.94.18.19		
Horaires été & hiver		
	Matin	APM
L	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
M	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
M	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
J	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
V	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
S	9 ^{h00} -12 ^{h30}	14 ^{h00} -17 ^{h30}
D	Fermé	Fermé

Déchèterie de Clérac		
Le Bois Rousseau - 17270 Clérac Tél./Fax : 05.46.04.03.38		
Horaires été & hiver		
	Matin	APM
L	8 ^{h30} -12 ^{h00}	14 ^{h00} -17 ^{h15}
M	8 ^{h30} -12 ^{h00}	14 ^{h00} -17 ^{h15}
M	8 ^{h30} -12 ^{h00}	14 ^{h00} -17 ^{h15}
J	8 ^{h30} -12 ^{h00}	14 ^{h00} -17 ^{h15}
V	8 ^{h30} -12 ^{h00}	14 ^{h00} -17 ^{h15}
S	8 ^{h30} -12 ^{h00}	14 ^{h00} -17 ^{h15}
D	Fermé	Fermé

Déchèterie de Baignes		
Champ du moulin à vent - 16360 Touvraic Tél./Fax : 05.45.79.19.24		
Horaires été & hiver		
	Matin	APM
L	9 ^{h00} -12 ^{h00}	14 ^{h00} -18 ^{h00}
M	Fermé	Fermé
M	9 ^{h00} -12 ^{h00}	14 ^{h00} -18 ^{h00}
J	Fermé	Fermé
V	9 ^{h00} -12 ^{h00}	14 ^{h00} -18 ^{h00}
S	9 ^{h00} -12 ^{h00}	14 ^{h00} -18 ^{h00}
D	Fermé	Fermé

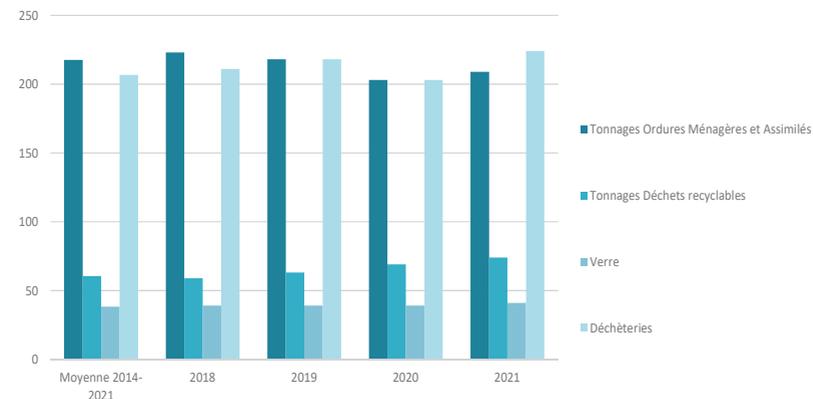
Déchèterie de Châteaubernard		
Rue Louis Blériot - 16100 Châteaubernard Tél./Fax : 05.45.35.98.60		
Horaires été & hiver		
	Matin	APM
L	9 ^{h00} -12 ^{h00}	14 ^{h00} -18 ^{h00}
M	9 ^{h00} -12 ^{h00}	14 ^{h00} -18 ^{h00}
M	9 ^{h00} -12 ^{h00}	14 ^{h00} -18 ^{h00}
J	9 ^{h00} -12 ^{h00}	14 ^{h00} -18 ^{h00}
V	9 ^{h00} -12 ^{h00}	14 ^{h00} -18 ^{h00}
S	9 ^{h00} -12 ^{h00}	14 ^{h00} -18 ^{h00}
D	Fermé	Fermé

Niveau fréquentation, le nombre de professionnels, comptabilisé à la main jusqu'en 2018, avait tendance à diminuer mais il augmente depuis 2018, date de mise en place du logiciel informatique.

Les particuliers sont quant à eux toujours comptabilisés de façon manuelle par les agents de déchèterie. Cette année, la fréquentation des particuliers a augmenté de 2% par rapport à 2019 (l'année 2020 n'étant pas représentative).

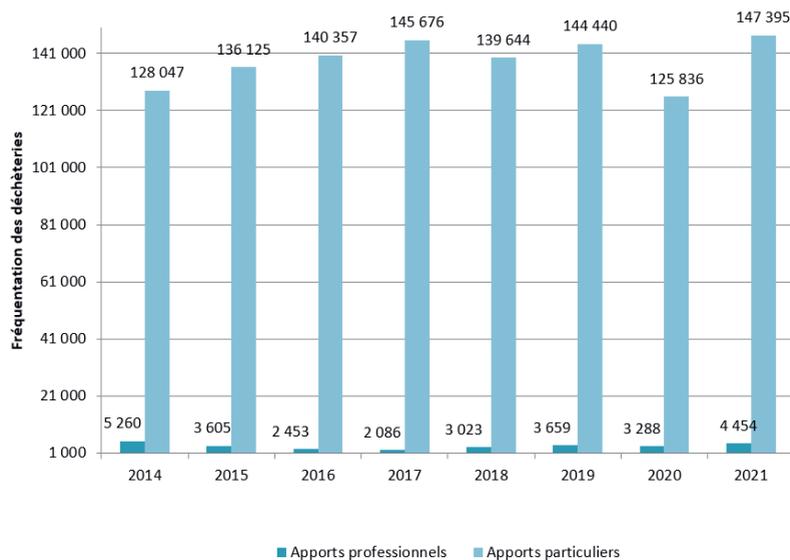
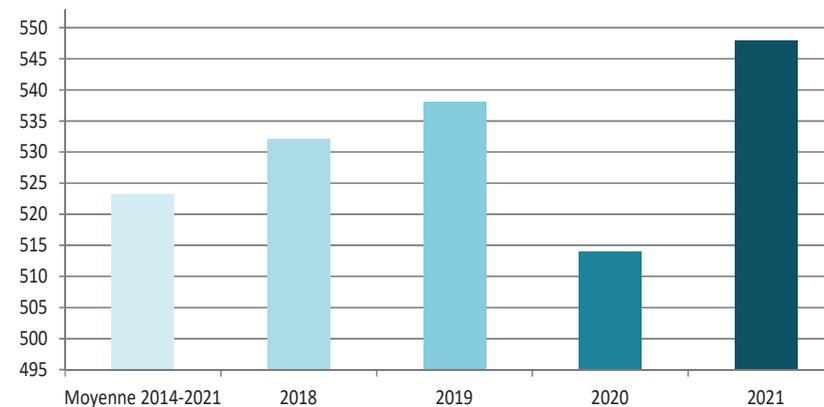
EVOLUTION DES TONNAGES

Evolution des tonnages par catégories de déchets en kg/hab



EVOLUTION DU TONNAGE TOUS FLUX CONFONDUS

Evolution des tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/hab



EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Depuis 2012, la collecte des emballages s'est progressivement développée pour remplacer les colonnes d'apport volontaire par une collecte en porte à porte ou bacs de regroupement. Depuis des sacs jaunes translucides sont mis à disposition des habitants dans les mairies et dans les déchèteries afin de faciliter le geste de tri.

Les collectes des ordures ménagères sont quand à elles toujours la même depuis plus de 15 ans. Les administrés doivent déposer leurs sacs en porte à porte ou dans des bacs de regroupement.

Concernant le verre, entre 2016 et 2019, le parc de colonnes d'apport volontaire a été renouvelé entièrement. Les colonnes sont toujours de couleur verte mais disposent désormais d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

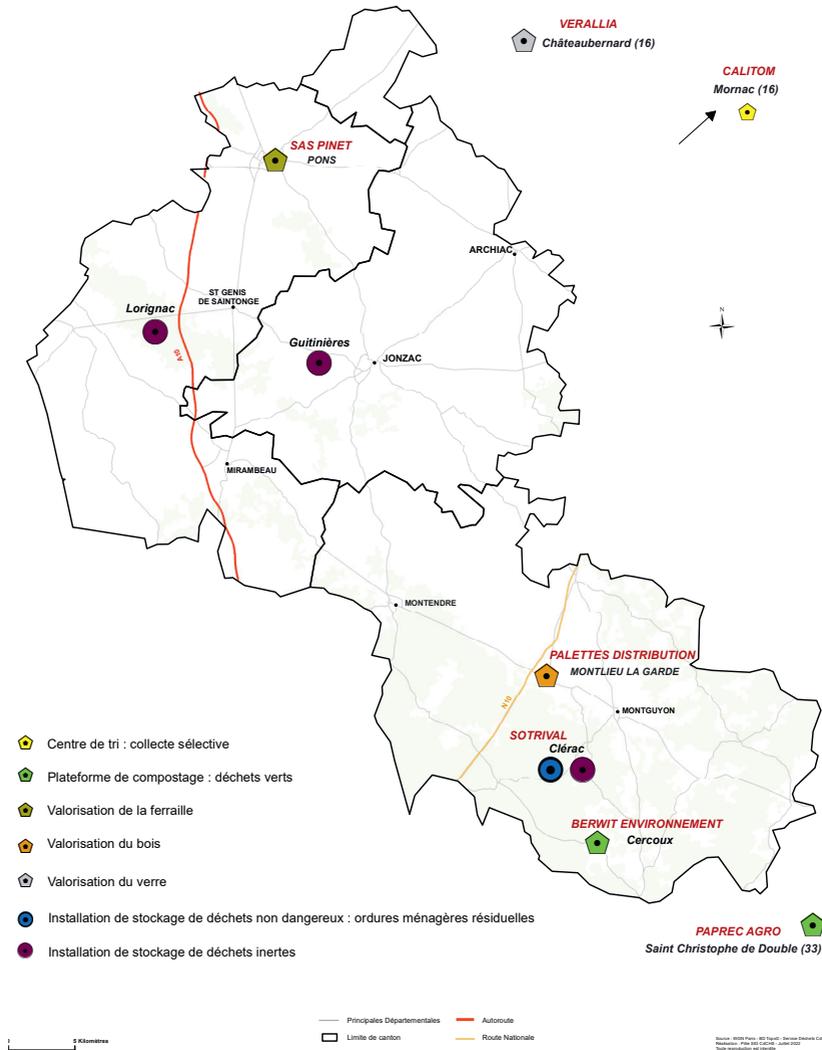
Concernant les déchèteries, de nouvelles filières se mettent en place régulièrement. Ces

dernières années, les déchèteries de Haute-Saintonge ont notamment accueilli les filières suivantes :

- **Eco-DDS** : pour le tri des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux)
- **Eco-mobilier** : pour les déchets d'éléments d'ameublement (meubles) sauf Pons.
- **Le polystyrène** : uniquement sur la déchèterie de Guitinières et Montendre pour l'instant.
- **Les pneus** : uniquement sur les déchèteries de Guitinières, Montendre et Pons.

Les déchèteries de Montendre, Guitinières et Lorignac ont bénéficié des travaux d'agrandissement pour pouvoir accueillir ces nouvelles filières en 2014 et 2017. De plus des gardes corps ont été installés sur tous les quais de chacune des déchèteries pour préserver la sécurité des usagers et des agents d'accueil.

Répartition des unités de traitement des déchets ménagers et assimilés



NATURE DES TRAITEMENTS

	ISDND	CENTRE DE TRI ATRION	VALORISATION MATIÈRE	VALORISATION ENERGETIQUE	COMPOSTAGE
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	✓				
EMBALLAGES RECYCLABLES		✓			
VERRE			✓		
TOUT-VENANT	✓				
CARTONS			✓		
BOIS				✓	
FERRAILLE			✓		
DÉCHETS VERTS					✓
DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES				✓	
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE			✓		
BATTERIES			✓		
LAMPES USAGÉES				✓	
DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT			✓	✓	
PILES			✓		
POLYSTYRÈNE			✓		
PNEUS			✓	✓	

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux située à Clérac et gérée par SOTRIVAL, filiale du groupe SUEZ.

Suite à leur stockage, les déchets vont se décomposer et produire du biogaz* qui va être lui-même utilisé par l'usine voisine IMERYS pour chauffer les fours.

*Le biogaz est un gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène. Il contient une forte proportion de méthane (50%) et possède donc un fort potentiel calorifique et énergétique. Il doit être capté pour éviter les nuisances (odeurs) et la contribution à l'effet de serre. Une fois capté, il peut être valorisé car il constitue une source d'énergie qui se substitue à l'énergie fossile (pétrole).

Centre de tri : le centre de tri ATRION de CALITOM situé à Mornac est un centre de tri récent permettant de regrouper les déchets par catégorie avant leur envoi dans les usines de recyclage à savoir :

- Bouteilles transparentes (PET clair)
- Bouteilles transparentes de couleurs (PET foncé)
- Bouteilles et flacons opaques (PEHD)
- Papiers
- Cartons bruns
- Cartonnettes
- Briques alimentaires (TETRA)
- Boîtes de conserve et canettes en acier
- Boîtes de conserve et canettes en aluminium
- Petits aluminium (dosettes café)

Une fois séparés, ces matériaux vont être compactés et mis en balles pour être ensuite expédiés vers leur site de recyclage.

St Gobain : site de recyclage du verre situé à Châteaubernard

Palettes Distribution : entreprise située à Montlieu la Garde. Le bois va être déchiqueté en plaquettes utilisées dans les chaufferies bois

SIRMET : entreprise située à Pons. Les métaux vont être triés puis refondus. Les batteries

vont être envoyées vers l'installation de traitement RECYLEX située à Villefranche sur Saône. Elles y seront broyées puis fondues afin de créer de nouvelles batteries.

Berwit Environnement et Paprec Agro : plateforme de compostage respectivement situées à Cercoux et St Christophe de Double.

SIAP : site de traitement par incinération des déchets dangereux comme les pots de peinture, les produits phytosanitaires...

Ecologic : Eco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des déchets électriques. Ils sont démantelés et chaque matériau est orienté vers la filière de recyclage qui lui convient

Recylum : éco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des lampes.

Eco-mobilier : éco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des meubles. Ces derniers sont démantelés et chaque matériau est orienté vers la filière de recyclage qui lui convient

Batribox : éco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des piles. Les matériaux contenus dans les piles et accumulateurs vont être extraits puis traités par pyrométallurgie ou hydrométallurgie. Les métaux ainsi récupérés serviront à la fabrication de nouveaux biens de consommation de notre quotidien comme les tuyaux de cuivre, les pièces automobiles, gouttières, vélos, clés, piles et batteries neuves...

Aliapur : Entreprise qui gère la collecte et le recyclage des pneus. Les pneus sont triés pour être revendus en occasion ou rechapés sinon ils sont broyés.

LE DEVENIR DES DÉCHETS TRIÉS :

MATÉRIAUX	USINE DE RECYCLAGE	DEVENIR DU DÉCHET
Bouteilles transparentes (PET clair)	PAPREC FPR Limay (78) Plastipak Packaging France SAS (59)	Bouteilles transparentes Fibres textiles (couettes, peluches, polaires, ...)
Bouteilles transparentes de couleurs (PET foncé)	Frudenberg Performance Materials SAS (68) Gurit (Italie)	Fibres textiles (couettes, peluches, polaires, ...)
Bouteilles et flacons opaques (PEHD)	PAPREC MPB La Loyère (71)	Bancs, arrosoirs, seaux, pots de fleurs, barquettes, gaines électriques, ...
Bouteilles et flacons (PP)	PAPREC MPB La Loyère (71) SP-Berner Plastic Group (Espagne)	Bouteilles, barquettes...
Films	Machaon SAS (51) GENERAL DE POLIMEROS (Espagne)	Films alimentaires
Papiers	Saïca Tarnos (40)	Papier recyclé, papier hygiénique, ...
Cartons bruns	Saïca en Espagne	Cartons ondulés
Cartonnettes	Saïca Tarnos (40)	Cartonnettes
Briques alimentaires (ELA)	Saïca en Espagne	Papier cadeau, essuie-tout, ...
Boîtes de conserve et canettes en acier	CELSA Boucau (64) Arcelormittal Olaberria-Bergara (Espagne)	Boîtes de conserve, boules de pétanque, tire-bouchons, ...
Boîtes de conserve et canettes en alu	SIRMET Boulazac (24)	Trotinettes, TGV, moteurs, ...
Verre	St Gobain Emballages Cognac (16)	Bouteilles en verre

LES ENJEUX DU RECYCLAGE :

Acier

1 tonne d'acier recyclée = 1,09 m3 d'eau économisé

Aluminium

30 % de l'aluminium que nous utilisons chaque jour est issu du recyclage

Briques alimentaires

1 tonne de briques alimentaires recyclée = 2 tonnes de bois économisées

Papiers - Cartons

Ils se recyclent une dizaine de fois.

1 tonne de papier recyclée = 2,6 tonnes de bois économisées

Bouteilles et flacons en plastique

1 tonne de bouteilles en plastique recyclée = 830 litres de pétrole brut économisés

Verre

Il se recycle à l'infini. 1 bouteille sur 2 est fabriquée avec du verre recyclé.

MISE EN PLACE DES BADGES D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE POUR LES PARTICULIERS

Les déchets apportés en déchèterie ont un coût de transport et de traitement qui est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les hauts-saintongeais.

C'est pourquoi, afin de contrôler les apports, la commission Déchets a décidé de mettre en place un contrôle d'accès pour les déchèteries. Chaque habitant de la Haute-Saintonge se verra doté d'un badge d'accès pour entrer sur les déchèteries du territoire entre 2020 et 2022.

En novembre 2020, la création des badges a débuté pour les foyers des 27 communes du sud du territoire collectées par le SICN, qui ont reçu dans leurs boîtes aux lettres un formulaire de demande de badge d'accès en déchèterie. Puis, le déploiement s'est étendu sur 53 communes en février 2021 et sur les 49 communes restantes en septembre 2021.

Fin 2021, 16 255 badges ont été créés et envoyés.

NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

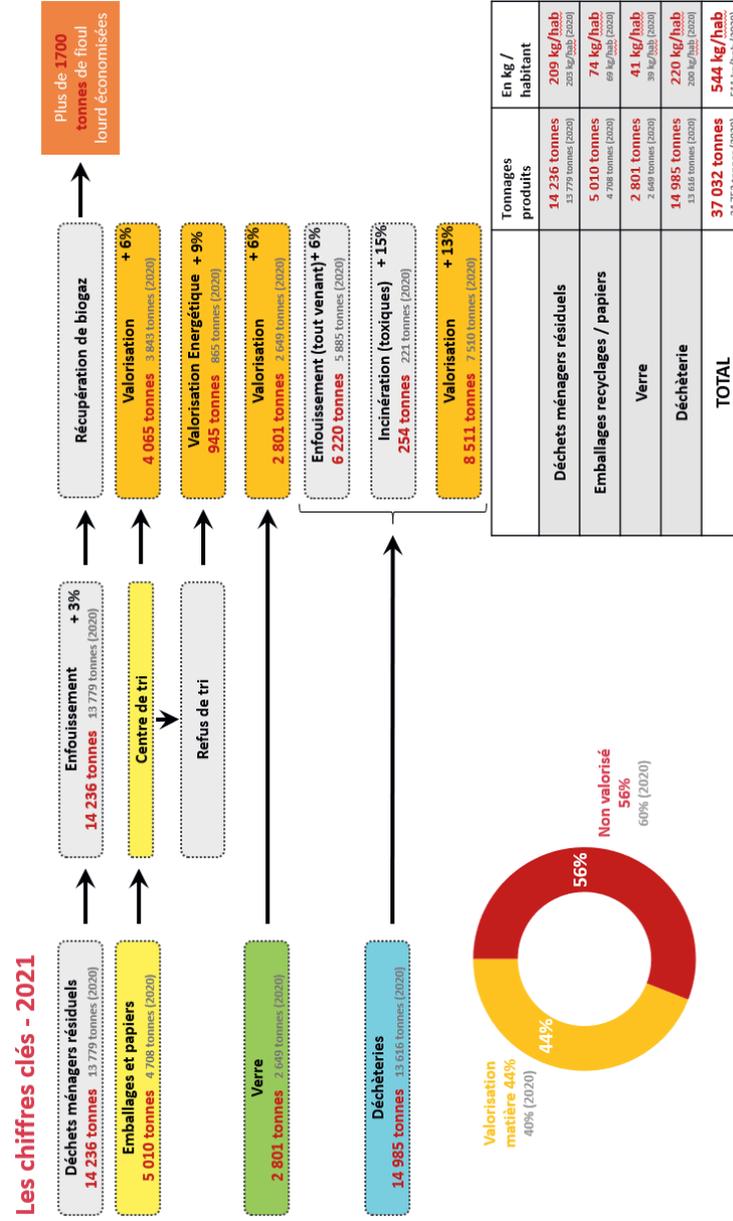
Un nouveau PLPDMA a été construit avec un objectif de réduction de -12% entre 2022 et 2027. Il a été co-construit avec les élus locaux et la participation du public via le conseil de développement.

16 fiches actions ont été rédigées pour atteindre l'objectif fixé.

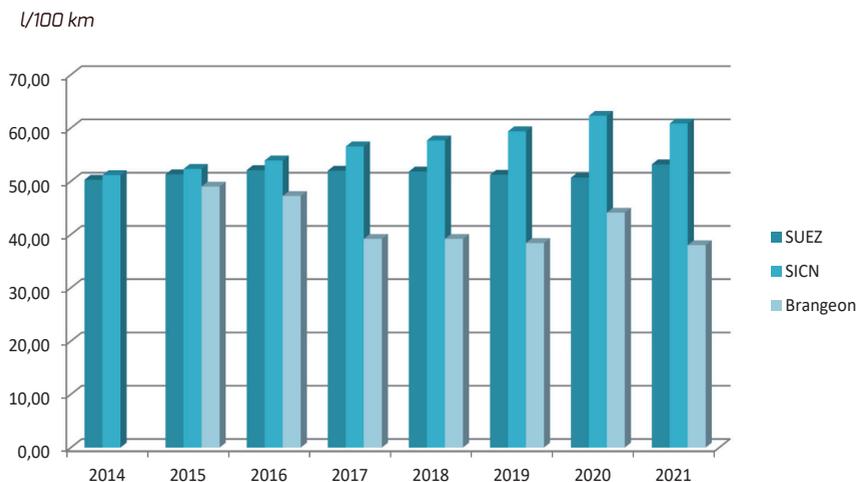
A compter du 1er janvier 2022, la Redevance Spéciale (RS) est instaurée sur le territoire de la CDCHS. Tous les producteurs non ménagers de déchets ménagers et assimilés (entreprises, artisans, commerçants, établissements publics et administrations) qui bénéficient du SPPGD, y seront soumis en fonction du volume collecté.

Le seuil d'application de cette RS est de 1320 litres d'OMR par semaine. Les usagers présentant à la collecte un volume de bac de déchets assimilés aux déchets ménagers inférieur à ce seuil seront exonérés.

Pour les autres, un abattement du montant de leur RS pourra être demandé en fonction de la TEOM de l'année précédente appliquée à leurs locaux



	NOMBRE DE KM PARCOURUS	CARBURANT CONSOMMÉ EN LITRE	CONSOMMATION DES VÉHICULES EN LITRES POUR 100 KM
SUEZ	298 602	158 761	53,17
SICN	95 071	57 859	60,85
BRANGEON	287 167	109 150	38,00



LE SERVICE DE COLLECTE

Le service de collecte emploie environ 47 personnes réparties comme suit selon les prestataires de collecte :

- SUEZ Environnement : 30 agents
- SICN : 10 agents
- Brangeon Environnement : 7 agents

LE SERVICE TRAITEMENT

Ce service se déroule en 2 phases

- le centre de tri
- l'enfouissement

Le site de SOTRIVAL à Clérac emploie une dizaine d'agents au centre d'enfouissement. Le centre de tri ATRION situé à Mornac emploie quant à lui 46 personnes.

LE SERVICE DÉCHÈTERIE

Le fonctionnement des 6 sites est assuré grâce à 12 agents employés par la CDCHS. Les déchèteries de Guitinières, Montendre et Pons comptent 2 à 3 agents par déchèterie. Les 3 autres déchèteries ont 1 agent chacune. La recyclerie Emmaüs est gérée par 1 agent employé par la Communauté de Communes.

LE SERVICE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Au sein de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, la commission gestion des déchets ménagers participe au développement et aux orientations. Elle suit la mise en œuvre des décisions, encadre et organise les missions des salariés et veille à leur bonne exécution. Le service déchets compte 5 personnes: 1 technicien de collecte, 1 animatrice prévention des déchets et 2 agents de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets et 1 référent déchèteries.

Le service est supervisé par le directeur du pôle Environnement, Energie. Tous travaillent également en collaboration avec les autres services de la collectivité.

Au total, la gestion des déchets en Haute-Saintonge mobilise près de 120 personnes, tous services confondus.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA SÉCURITÉ DES AGENTS

Le service de collecte

La Communauté de Communes veille au respect des règles de sécurité dans le cadre des collectes des déchets ménagers. Depuis 2007, la collectivité, en partenariat avec SUEZ Environnement et le SICN, a travaillé sur l'élimination de l'ensemble des risques de collecte conformément à la réglementation R388 de la CNAM modifié par la R437.

La suppression des marches arrière et des manœuvres dangereuses et l'optimisation des circuits de collecte a permis d'améliorer les conditions de travail des équipages de collecte.

La mise en place de bacs de regroupement a également permis de limiter les ports de charges et d'éviter les problèmes de dos pour les rippeurs.

Le service Déchèteries

La sécurité des gardiens est l'une des priorités de la Communauté de Communes. Un règlement intérieur existe sur chacune des déchèteries en plus du document unique identifiant les risques existants et les moyens d'y faire face.

Chaque agent est équipé d'une tenue conforme à la réglementation permettant d'assurer sa sécurité. Les tenues sont renouvelées régulièrement et adaptées aux saisons pour le confort des agents.

Chaque année, une formation incendie leur est dispensée ainsi qu'une formation pour les produits toxiques depuis 2011 (dispensée par la société de collecte de ces déchets).

Depuis 2011, les déchèteries sont équipées de vidéosurveillance ce qui limite l'intrusion des récupérateurs, et les gardiens se sentent plus en sécurité.

Depuis fin 2013, les agents bénéficient d'une formation de Sauveteur Secouriste au Travail (SST).

PARTIE 2

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RESTITUTION

ANNÉE 2021	OMR	VERRE	EMBALLAGES ET PAPIERS	DÉCHÈTERIES	COLLECTE DES PROFESSIONNELS – PAPIERS DE BUREAU
FRÉQUENCE	C0,67 à C2	-	C0,67 à C1		Tous les 3 mois
COLLECTE ET CONTENANTS	Porte à porte Point de regroupement (bacs 660 litres) Prestataire SUEZ et régie SICN pour le sud	Apport volontaire 374 points Prestataire Brangeon	Porte à porte Point de regroupement (bacs 660 litres) Prestataire UEZ et régie SICN pour le sud	6 déchèteries en régie + 1 privée + 2 sous conven- tion	Porte à porte Bacs 340 litres Prestataire SUEZ
TRANSPORT/ TRANSFERT	Géré par le prestataire de collecte SUEZ	-	Géré par le prestataire de collecte SUEZ	Prestataire Brangeon	Prestataire Brangeon
TRAITEMENT	Stockage ISDND Géré par le pre- stataire SUEZ	Valori- sation matière VERALLIA	Centre de tri ATRION CALITOM	Divers traitement gérés par des prestataires	Valorisation matière

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

RESTITUTION

ANNÉE 2021	OMR	VERRE	EMBALLAGES ET PAPIERS	DÉCHÈTERIES	COLLECTE DES PROFESSIONNELS – PAPIERS DE BUREAU *	TOTAL
POPULATION DESSERVIE	68 107	68 107	68 107	68 107	-	68 107
TONNAGES	14 236	2 801	5 010	14 985	38	37 070
KG/HAB	209	41	74	220	-	544
KG/HAB DONNÉES AREC CHARENTE MARITIME 2020	251	58	85	268	-	662
ECART RATIO AREC	-17%	29%	13%	-18%	-	-18%

*Les tonnages de papiers de bureau représentent en moyenne 152 kg/point de collecte.

LE COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT

(DONNÉES ISSUES DE LA MATRICE DES COÛTS DE L'ADEME)

	EUROS TTC	EUROS/HABITANTS TTC
COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC	6 203 286	91,08
NIVEAU DE FINANCEMENT DONT :	6 785 307	99,63
TEOM	6 696 254	98,32
FACTURATION USAGERS PROFESSIONNELS*	89 053	1,31
ECART ENTRE COÛT ET FINANCEMENT	1 383 021	8,55
ECART ENTRE COÛT ET FINANCEMENT EN %		+9,38%

*Correspond aux apports en déchèteries des professionnels

Cet écart est justifié par la forte augmentation des prix de reventes des déchets recyclés.

BUDGET INVESTISSEMENT

DÉSIGNATION	TOTAL BUDGET	RÉALISÉ	SOLDE	% RÉALISÉ
Bacs roulants	120 000,00 €	74 517,00 €	45 483,00 €	62 %
Composteurs	84 000,00 €	138 811,45 €	-54 811,45 €	165 %
Bennes déchèteries	70 000,00 €	5 160,00 €	64 840,00 €	7 %
Aménagement déchèteries	370 000,00 €	13 362,00 €	356 638,00 €	4 %
Achat camion de lavage des bacs	280 000,00 €	- €	280 000,00 €	0 %
TOTAL	924 000,00 €	231 850,45 €	692 149,55 €	25 %

LA NATURE DES CHARGES

POSTES DE CHARGES	COÛT EN EUROS HT	RÉPARTITION
Charges fonctionnelles*	219 379	3 %
Charges de prévention	126 367	2 %
Charges de pré-collecte	313 123	4 %
Charges de collecte	2 958 553	40 %
Charges de transport	851 666	11 %
Charges de traitement	3 006 615	40 %
TOTAL DE CHARGES	7 475 703	
TOTAL TTC	8 036 902 € TTC	

*Charges de structure + charges de communication

LA NATURE DES PRODUITS

	RECETTES EN EUROS HT	RÉPARTITION
PRODUITS INDUSTRIELS, DONT	789 289	
VENTE DE PRODUITS ET D'ÉNERGIE	776 597	42 %
AUTRES PRODUITS	12 692	1 %
SOUTIENS	1 044 324	57 %
AIDES DONT :	0	
REPRISES DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (AMORTISSEMENTS)	0	0 %
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	0	0 %
AIDES À L'EMPLOI*	0	0 %
TOTAL	1 833 613€	

*Les aides à l'emploi sont versées par l'ASP (Agence de service et de paiement) Poitou-Charentes

LA NATURE DES SOUTIENS

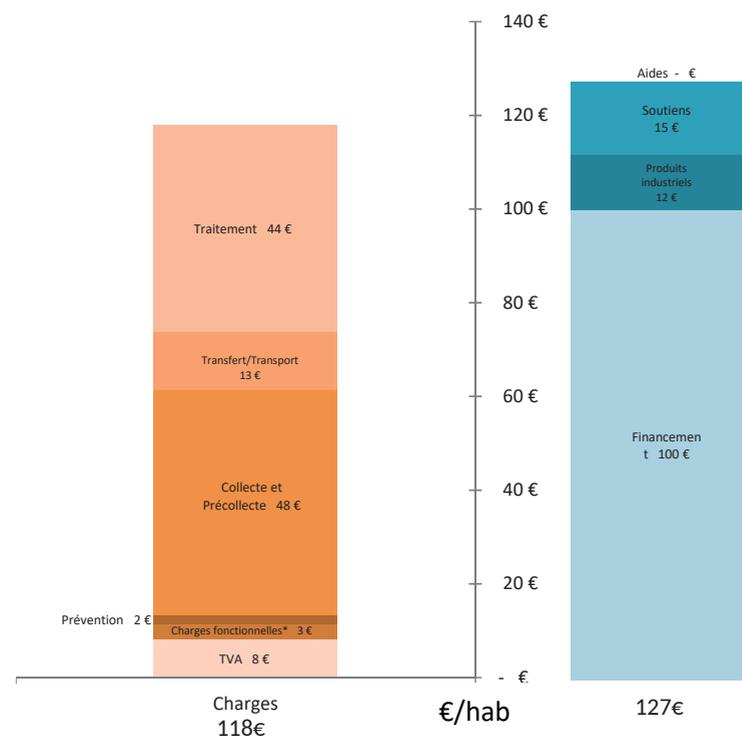
ECO-ORGANISMES	MONTANT DES SOUTIENS
CITEO	927 433 €
OCAD3E	52 828 €
ECO-MOBILIER	47 816 €
ECO DDS SOCIETE	9 446 €
REFASHION (ECO TLC)	6 802 €
TOTAL	1 044 325 €

Les produits proviennent essentiellement des soutiens des différents éco-organismes et des reventes des matériaux issus de la collecte sélective ou des déchèteries.

RECETTES DUES À LA REVENTE DES MATÉRIAUX

MATÉRIAUX	TONNAGE ANNUEL	RECETTE ANNUELLE
Tonnage CARTON 1.05	425	61 723 €
Tonnage Emballages Liquides Alimentaires 5.03 Papier Carton Compléxé	52	523 €
Tonnage Polyéthylène CLAIR bouteilles/barquettes/pots	220	60 642 €
Tonnage Polyéthylène FONCE bouteilles/barquettes/pots	16	821 €
Tonnage Polyéthylène Haute Densité Polypropylène -Polystyrène bouteilles/pots/barquettes	76	11 846 €
Films Polyéthylène Basse Densité films mixtes	213	- €
Polypropylène extensions	52	6 180 €
Polystyrène extension non référencé	7	- €
Tonnage ACIER	162	22 855 €
Tonnage Emballages Ménagers Recyclables 5.02 / 1.04 Papiers Carton Non Compléxé	989	153 934 €
Tonnage Journaux Revues Magasins 1.11	1 025	115 737 €
SUEZ RV Tonnage ALUMINIUM	33	30 613 €
RVM Tonnage PETITS ALUMINIUM	18	- 2 184 €
VEOLIA Tonnage Gros De Magasins 1.02	807	90 161 €
ST GOBAIN Tonnage Verre	2 808	57 780 €
TOTAL	6 903	612 631 €

LA RÉPARTITION DES CHARGES, DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT



Comme vu précédemment, **les charges de collecte et de traitement de tous les déchets** confondus sont les plus importantes.

Les produits permettent de couvrir 127 € des coûts par habitant sur un total de 118 € de charges. Les produits et le financement permettent de couvrir 100% des charges.

LE COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX RAMENÉS À LA TONNE

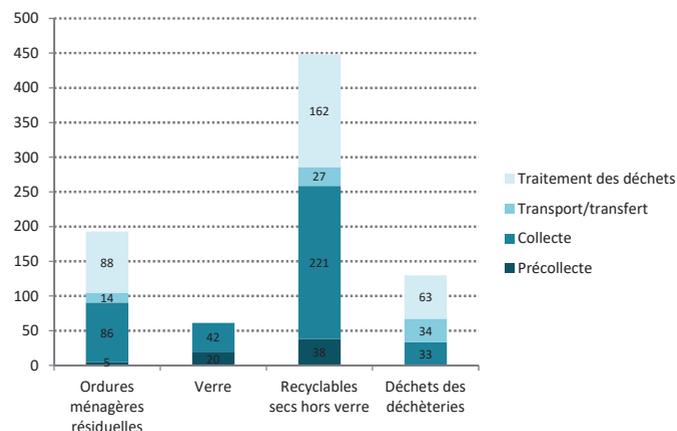
	FLUX DE DÉCHETS						TOTAL ET MOYENNES**
	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	VERRE	RECYCLABLES SECS HORS VERRE	DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES	DÉCHETS DES PROFESSIONNELS – PAPIER DE BUREAU*	TEXTILES	
KG/HAB	209	41	74	220	152	4	548
COÛT RÉSIDUEL EN €/TONNE HT	203	38	193	112	196	-27	151
COÛT RÉSIDUEL EN €/HAB HT	42	2	14	25	0,1	-0,10	83
TAUX DE COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS	0,08 %	47 %	59 %	17 %	67 %	+ de 100 %	25 %

* Les tonnages de papiers de bureaux représentent en moyenne 152kg par point de collecte.

** Calculs effectués avec les tonnages globaux

LA RÉPARTITION DES CHARGES PAR FLUX ET PAR ÉTAPE TECHNIQUE

Coût par étape technique et par flux en €/t



Ce graphique confirme que les postes de dépenses les plus importants sont bien la collecte et le traitement surtout pour les ordures ménagères et les recyclables.

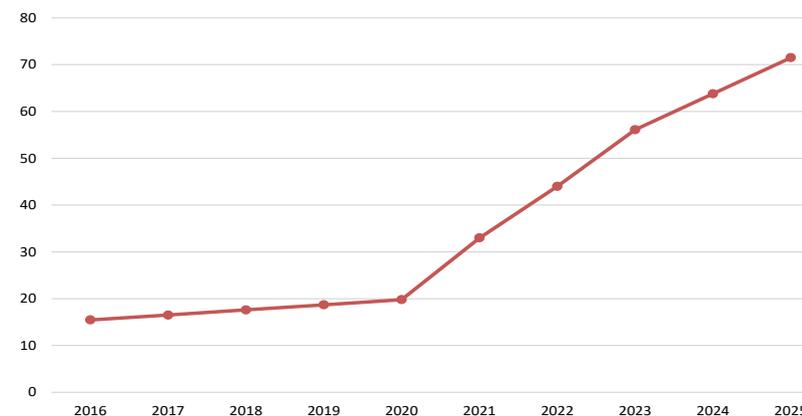
Evolution du coût aidé TTC par flux en €/tonne (TVA à 10%)

	OMR	DONT TGAP OMR	VERRE	RSOM HORS VERRE (SACS JAUNES)	DÉCHÈTERIES	DONT TGAP (TOUT-VENANT)	TOTAL
COÛT AIDÉ 2014 EN €/TONNE	245	22	47	294	114	22	186
COÛT AIDÉ 2015 EN €/TONNE	218	22	10	123	102	18	150
COÛT AIDÉ 2016 EN €/TONNE	206	15	20	170	98	18	144
COÛT AIDÉ 2017 EN €/TONNE	211	17	26	129	107	18	146
COÛT AIDÉ 2018 EN €/TONNE	220	18	28	224	114	18	163
COÛT AIDÉ 2019 EN €/TONNE	228	19	38	272	126	19	173
COÛT AIDÉ 2020 EN €/TONNE	219	20	30	317	134	20	184
COÛT AIDÉ 2021 EN €/TONNE	222	33	43	220	121	33	166

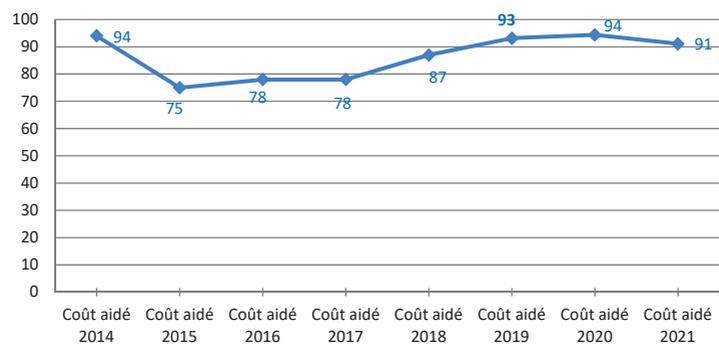
Le coût des ordures ménagères résiduelles a baissé dû à la diminution de la fréquence de collecte de 7 à 10 jours en 2020. Seulement, avec l'augmentation de la TGAP en 2021, il a à nouveau légèrement augmenté.

Le coût de la collecte sélective a, quant à, lui augmenté avec l'augmentation de la fréquence de collecte de 15 à 10 jours. En 2021, les recettes issues de la revente des matériaux ont fortement augmenté ce qui explique la diminution du coût de la collecte sélective.

Evolution de la TGAP jusqu'en 2025 en €/tonne TTC



Evolution du coût aidé TTC du service en €/hab



Malgré les augmentations constantes des charges, notamment de la TGAP, le coût total du service se stabilise et reste inférieur à 100 €/hab TTC. Il a légèrement diminué en 2021 dû à l'augmentation des recettes de vente des matériaux.

BADGES D'ACCES EN DECHETERIE

L'attribution des badges d'accès en déchèterie continuera en début d'année 2022. Dans le courant de l'année, les badges seront obligatoires sur les 6 déchèteries de la Haute-Saintonge, y compris celles de Clérac, Baignes et Châteaubernard.

REDEVANCE SPECIALE

La mise en place de la redevance spéciale se poursuivra en 2022 avec la rencontre des gros producteurs qui n'ont pas pu être vu en 2021.

INVESTISSEMENTS

Le réaménagement de la déchetterie d'Arthenac est prévue pour 2022-2023.

ENTENTE TRI DES DÉCHETS

Une réflexion est envisagée pour mettre en place une structure commune entre la CDCHS et Calitom pour le tri des déchets.

CITEO : Eco-organisme qui gère la filière des emballages et des papiers

Eco-DDS : Eco-organisme qui gère la filière des Déchets Diffus Spéciques (DDS)

Eco-Mobilier : Eco-organisme qui gère les filière meubles usagés

OCAD3E : Eco-organisme qui gère la filière des Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE)

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles (sac noir)

RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères (sac jaune)

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

SPPGD : Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets